

Mesdames et Messieurs les Maires de Meurthe-et-Moselle et présidents d'EPCI

Ce message est à relayer à l'ensemble des élus des collectivités, la lutte antivectorielle étant liée à plusieurs compétences communales ou communautaires (urbanisme, santé, aménagement du territoire, gestion des eaux usées et pluviales...).

Depuis le 1er janvier 2020, l'ARS organise la surveillance entomologique conformément aux dispositions du décret n°2019-258 du 29 mars 2019 relatif à la prévention des maladies vectorielles qui a modifié de manière notable la réglementation relative à la lutte anti-vectorielle. Pour répondre à ces objectifs de surveillance, l'ARS Grand Est a retenu en 2024, le groupement ALTOPICTUS-FREDON pour le département de Meurthe-et-Moselle à la suite d'une procédure de marché public.

Le programme de surveillance a pour but de suivre la dynamique des populations de vecteurs afin :

- D'éviter de nouvelles implantations lorsque cela est réalisable, notamment de moustiques vecteurs du genre Aedes ;
- De détecter l'introduction de nouvelles espèces vectrices sur le territoire, notamment au niveau des points d'entrée au sens du Règlement Sanitaire International (RSI) (ports, aéroports...);
- D'éclairer la décision d'intervention autour des cas humains importés, en évitant les interventions inutiles dans les lieux où le moustique vecteur n'est pas implanté.

La surveillance entomologique repose sur deux piliers que sont la mise en place d'un réseau de pièges pondoirs et l'analyse des signalements de particuliers.

Si des pièges pondoirs sont installés sur le territoire de votre commune, l'opérateur de démoustication prendra contact avec vos services. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil possible.

Concernant les signalements citoyens, vous trouverez en pièce jointe un document d'information sur le moustique tigre : *Carte Info-Moustique Tigre-ARS Grand Est.pdf* (à joindre)

Nous comptons sur ces signalements citoyens pour suivre l'évolution de la colonisation de ce moustique.

Vous constituez un relais important dans la prévention et la lutte contre l'implantation du moustique tigre. **Nous vous remercions donc par avance de bien vouloir assurer la diffusion régulière de ce document d'information la plus large possible auprès de vos administrés, ainsi que la publicité du portail officiel de signalement** dont voici le lien : https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/

Pour votre bonne information, le département compte désormais 5 villes colonisées par le moustique-tigre : Nancy, Laneuveville-devant-Nancy, Pulnoy, Seichamps et Vandœuvre-lès-Nancy.

Pour en savoir plus sur le dispositif de surveillance et les conseils pour lutter contre la prolifération du moustique tigre :

- Accueil Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-maladies-vectorielles> ;

Nos services et ceux de l'opérateur se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement

Michel MULIC

Directeur

Délégation territoriale de Meurthe-et-Moselle

Tél : 03.57.29.02.53 / 06.86.58.73.74

grand-est.ars.sante.fr